

1. Caractérisation du terrain via WalOnMap

Dans le cadre de la caractérisation du terrain, nous avons exploré 6 types de ressources disponibles sur WalOnMap :

- La carte des principaux types de sols de Wallonie permet de déterminer le type de sol sur base d'observations réalisées entre 1947 et 1991.
- La carte de la Banque de Données de l'État des Sols (BDES) qui fait l'inventaire par parcelle des informations en lien avec l'état des sols
- Les plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH).
- L'atlas du karst wallon qui reprend l'ensemble des phénomènes karstiques.
- Les zones de consultation de la DRIGM qui consiste en la délimitation des zones dans lesquelles il est nécessaire de consulter la Direction des Risques Industriels, Géologiques et Miniers¹.
- La protection des captages permet de déterminer si le terrain se situe dans une zone protégée autour d'un captage.
- Le risque de ruissellement concentré reprend plusieurs cartes (Aléa d'inondation par ruissellement, ERRUISSOL et LIDAXES). Elles représentent les axes de concentration naturels des eaux de ruissellement. Il est recommandé de consulter la cellule GISER² si la parcelle est traversée par un tel axe ou située à moins de 20 m d'un axe.
- La carte des aléas d'inondation par débordement reprend les risques d'inondations en les classant de très faible à élevé.

Après examen des différentes données voici les résultats pour votre terrain :

- Les plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) : le terrain se situe dans une zone d'assainissement collectif du sous-bassin hydrographique Meuse aval



¹ DRIGM : Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Namur – geologie@spw.wallonie.be

² GISER : Avenue Prince de Liège, 7 à 5100 Namur – avis.giser.dgo3@spw.wallonie.be

- Carte des principaux types de sols : le terrain se situe dans une zone de sols limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre
- La carte de la Banque de Données de l'État des Sols (BDES) : non concerné
- Zones de consultation de la DRIGM : non concerné
- Atlas du karst wallon : non concerné
- Protection des captages : non concerné
- Carte des zones de ruissellement : le terrain se situe en bordure d'un cours d'eau non-navigable de 3^{ème} catégorie



- Carte des aléas d'inondation : le terrain se situe dans une zone d'aléa d'inondation faible par débordement



Il est important de noter que toutes ces données ne sont pas figées mais qu'elles évoluent avec le temps. Il faut donc contrôler ces données durant l'élaboration du projet.

2. Suivi des données sur WalOnMap

Pour ce faire, vous devez vous rendre sur le portail WalOnMap à l'adresse suivante <https://geoportail.wallonie.be/walonmap>



Dans l'onglet « Catalogue du géoportail », sélectionnez :

- « Nature et environnement »
 - « Eau »
 - « Aléa d'inondation (Version 2016) – Série »
 - « Protection des captages – Série »
 - « ERRUISSOL »
 - « Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) »
 - « Sol et sous-sol »
 - « Atlas du karst wallon – Série »
 - « Carte des principaux types de sols de Wallonie à 1/250000 »
 - « Banque de Données de l'État des Sols (BDES) »
 - « Zone de consultation de la DRIGM »

Entrez ensuite votre adresse dans l'onglet « Localiser »

Vous pouvez cliquer sur l'onglet « Créer un rapport » pour obtenir les données relatives à votre terrain sans devoir faire correspondre la carte avec les différentes légendes.

